



HAL
open science

Les infortunes de la vertu. Sociologie d'un répertoire d'action patronal

Marc-Olivier Déplaude

► **To cite this version:**

Marc-Olivier Déplaude. Les infortunes de la vertu. Sociologie d'un répertoire d'action patronal. Sociologie du Travail, 2014, 56 (4), pp.411-434. 10.1016/j.soctra.2014.09.001 . hal-01123298

HAL Id: hal-01123298

<https://hal.science/hal-01123298>

Submitted on 13 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les infortunes de la vertu. Sociologie d'un répertoire d'action patronal

The Misfortunes of Virtue: Sociology of a Repertoire of Employer Strategies

Marc-Olivier Déplaude



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sdt/1971>

DOI : 10.4000/sdt.1971

ISSN : 1777-5701

Éditeur

Association pour le développement de la sociologie du travail

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2014

Pagination : 411-434

ISSN : 0038-0296

Ce document vous est offert par INRAE Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement



Référence électronique

Marc-Olivier Déplaude, « Les infortunes de la vertu. Sociologie d'un répertoire d'action patronal », *Sociologie du travail* [En ligne], Vol. 56 - n° 4 | Octobre-Décembre 2014, mis en ligne le 29 octobre 2014, consulté le 13 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/1971> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sdt.1971>



Sociologie du travail is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.

Les infortunes de la vertu. Sociologie d'un répertoire d'action patronal

The Misfortunes of Virtue: Sociology of a Repertoire of Employer Strategies

Marc-Olivier Déplaude

Résumé

Cet article vise à contribuer à la sociologie des organisations patronales, en croisant les apports des travaux qui leur ont récemment été consacrés en France avec ceux qui ont étudié, notamment dans le domaine des *Science and Technology Studies*, le travail de lobbying et de relations publiques qu'accomplissent les industriels pour nier ou minimiser les dangers de leurs activités ou de leurs produits pour la santé ou l'environnement. À partir d'une étude centrée sur le Comité des salines de France, une organisation représentant les producteurs industriels de sel français, nous examinons les stratégies que les acteurs industriels mobilisent pour défendre leur réputation et celle de leurs produits lorsque l'innocuité de ceux-ci est mise en cause. Cela nous conduit à montrer l'existence d'un répertoire d'action commun à ces acteurs, à la fois trans-sectoriel et transnational.

Mots clés : Organisations patronales ; Entreprises ; Industriels ; Répertoires d'action patronaux ; Risques sanitaires et environnementaux ; Alimentation.

Abstract

The purpose of this article is to contribute to the sociology of employer organisations, by combining input from work recently conducted in France, with research — notably in the field of Science and Technology Studies — on lobbying and public relations activities pursued by companies to repudiate or downplay the dangers to health or the environment posed by their activities or products. Drawing on a study focused on the Comité des salines de France, an organisation that represents French industrial salt producers, we explore the strategies that industrial firms employ to defend their reputation and that of their products when doubts are cast on their safety. This enables us to demonstrate the existence of a common repertoire of strategies — both trans-sectorial and transnational — employed by these actors.

Keywords: Employer Organisations; Corporations; Industries; Repertoires of Employer Strategies; Health and Environmental Risks; Food.

31 janvier 2008. Un chercheur de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et deux journalistes du magazine *TOC* comparaissent devant le tribunal de grande instance de Paris. Suite à la parution d'une interview de ce chercheur dans *TOC* en avril 2006, la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est (CSME) et le Comité des salines de France (CSF), organisation représentant les intérêts des producteurs industriels de sel français, ont déposé une plainte à leur encontre pour diffamation publique. En effet, dans cette interview, le chercheur de l'INSERM, Pierre Meneton, a accusé le « lobby des producteurs de sel et du secteur agroalimentaire industriel » d'avoir désinformé les professionnels de santé et les médias sur les effets

nocifs de l'excès de sel pour la santé¹. De surcroît, l'interview était illustrée par une boîte de sel « La Baleine » — une marque commercialisée par la CSME — assortie d'un bandeau analogue à ceux des paquets de cigarettes, portant la mention « le sel tue ». D'après les plaignants, l'interview et l'illustration qui l'accompagne reviennent à affirmer que les producteurs de sel ont cherché « à cacher que le sel serait un poison mortel »², au même titre que le tabac — ce qui leur paraît inacceptable. Finalement, le procès se retourne contre les industriels, qui sont déboutés de leur plainte.

Cet épisode jette une lumière crue sur les stratégies que peuvent mobiliser les organisations patronales ou les entreprises pour défendre leur image dans l'espace public. À partir d'une étude centrée sur le CSF, nous nous proposons précisément de reconstituer le répertoire d'action que cette organisation a mobilisé à partir de la fin des années 1970 pour promouvoir une image positive du sel alimentaire et de ses producteurs. Ce faisant, nous entendons contribuer, à la suite des travaux de Michel Offerlé, à une sociologie des « répertoires de l'action collective patronale », soit « l'ensemble des instruments dont peuvent se servir collectivement les détenteurs des moyens de production et de direction économique pour faire valoir et défendre leurs intérêts » (Offerlé, 2009, p. 63). Comme l'ont illustré d'autres travaux (Fraboulet, 2007 ; Fraboulet *et al.*, 2013 ; Lemercier, 2003), Michel Offerlé a défendu l'idée que l'un des principaux registres d'action mobilisés par les organisations patronales est celui de l'expertise ou de la science, par le moyen desquelles elles cherchent à s'imposer comme des interlocuteurs incontournables des autorités publiques et à exclure *de facto* tout autre acteur qui ne disposerait pas de ressources équivalentes dans ce domaine (Offerlé, 2009, pp. 73-82). L'auteur donne quelques exemples des moyens que les organisations patronales mobilisent pour influencer sur les autorités publiques par leur expertise : communiqués, études, colloques, conférences de presse, etc.

Néanmoins, si juste que soit cette approche des organisations patronales et de leurs modes d'action, elle demeure très centrée sur leurs rapports avec les pouvoirs publics et les syndicats de salariés et ignore un ensemble grandissant de travaux, souvent issus des *Science and Technology Studies* (STS), qui ont produit des descriptions très riches du travail de lobbying et de relations publiques qu'ont accompli certaines industries et leurs organisations pour défendre leur réputation ou éviter des réglementations contraignantes, notamment dans les domaines de la chimie (Markowitz et Rosner, 2002 ; Ross et Amter, 2010 ; Vogel, 2012), de l'amiante (McCulloch et Tweedale, 2008), du tabac (Proctor, 2011) et de l'agroalimentaire (Schleifer, 2011 et 2012). Si ces travaux confirment l'importance de la science et de l'expertise dans ces stratégies, ils présentent l'intérêt de montrer, en premier lieu, que ces stratégies ne visent pas toujours principalement les autorités publiques, mais aussi d'autres audiences, et que c'est bien souvent le grand public qui est leur destinataire final. En second lieu, ils montrent que la mobilisation de la science ou de l'expertise ne vise pas seulement à acquérir une maîtrise technique des dossiers, indispensable dans les arènes bureaucratiques, mais qu'elle comporte également une dimension *expressive* (Fleck, 2008, pp. 196-205) : il ne s'agit pas seulement d'acquérir une compétence technique sur tel ou tel point, mais aussi de *paraître* compétent, par exemple en associant le nom de son organisation avec celui d'une institution de recherche prestigieuse³. Enfin, en dernier lieu, ces travaux montrent que le registre de l'expertise et de la science est souvent employé en combinaison avec un

¹ TOC n° 18, avril 2006. Fondé en 2003, ce mensuel d'actualité a cessé de paraître en 2007.

² D'après les conclusions de partie civile déposées par le CSF pour le tribunal de grande instance de Paris, 2007 (source : archives privées).

³ Voir Hilgartner (2000) pour une analyse systématique de ces stratégies de mise en scène de la science à propos des avis produits par l'Académie des sciences aux États-Unis.

registre moral, par le moyen duquel les industriels et leurs organisations cherchent à se présenter comme des acteurs vertueux et soucieux du bien public, par exemple en soutenant des associations environnementales⁴.

Le cas du CSF présente l'intérêt d'offrir, en une sorte de modèle réduit, une gamme très large des types de stratégies auxquelles recourent les organisations patronales et leurs mandants pour défendre leur réputation dans l'espace public. Cet article vise à la fois à identifier les stratégies que les dirigeants du CSF ont mobilisées et à expliquer pourquoi, à tel moment, ils ont choisi telle stratégie plutôt que telle autre. Autrement dit, il ne s'agit pas seulement de reconstituer le répertoire d'action du CSF, mais également de présenter ce répertoire de manière dynamique, en cherchant à comprendre les logiques qui ont conduit le CSF à mobiliser différentes composantes de ce répertoire au cours du temps. Pour cela, nous présenterons tout d'abord le CSF, l'industrie salinière et les critiques dont le sel alimentaire a fait l'objet à partir des années 1970. Nous étudierons ensuite le travail qu'a mené le CSF pour contrecarrer ces critiques et produire une image positive du sel et de ses producteurs dans l'espace public, notamment en mettant en scène la vertu de ces derniers. Puis nous montrerons comment, face à une remise en cause brutale de ces prétentions à la vertu et suite à l'adoption de mesures visant à réduire la consommation de sel des Français au début des années 2000, le CSF a tenté, par divers moyens, de restaurer la réputation de ses adhérents et de leurs produits. Nous reviendrons, en conclusion, sur les similitudes du répertoire d'action mobilisé par le CSF pour défendre l'image du sel et de ses producteurs avec ceux d'autres industries, pour suggérer quelques pistes de recherche sur les organisations patronales.

Encadré 1 : Méthodologie

Cinq principaux types de sources ont été mobilisés pour les besoins de cet article :

1° Des archives privées comprenant des documents produits par le CSF — rapports annuels du délégué général du CSF, courriers — et des documents institutionnels — comme des comptes rendus de réunions à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) ou au ministère chargé de la Santé.

2° Des articles, ouvrages ou brochures écrits par des membres du CSF ou avec le soutien financier ou documentaire du CSF ou de ses adhérents.

3° Des supports de presse, incluant le bulletin du personnel de la CSME — intitulé *La Baleine* puis *Le Salinier* sur une période allant de 1960 à 2001, date à laquelle il a cessé de paraître — et plusieurs journaux et magazines sur une période allant généralement du milieu des années 1970 à aujourd'hui (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Le Point*, *Que Choisir ?*, *Santé magazine*, *Cahiers de nutrition et de diététique*). S'y ajoutent des reportages sur le sel diffusés lors des journaux télévisés de début de soirée ou dans le cadre d'émissions spécialisées sur les six premières chaînes françaises, conservés par l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

4° Neuf entretiens approfondis, réalisés entre janvier 2009 et janvier 2011, d'une part avec des responsables ou consultants du CSF et d'autre part avec des experts et agents du ministère de la Santé ayant été en contact avec ces premiers. Certains de ces entretiens ont permis d'accéder à des archives personnelles très fournies : courriers, notes, comptes rendus de réunions, etc.

⁴ Ce registre moral est plus large que le registre de la scandalisation identifié par Michel Offerlé, par le moyen duquel un groupe peut chercher à attirer l'attention sur un problème en le rapportant à des valeurs morales (Offerlé, 1998, pp. 122-123). Sur ce point, voir aussi les travaux consacrés au mouvement de la « responsabilité sociale des entreprises » (Barraud de Lagerie, 2010 ; Capron et Petit, 2011 ; Vogel, 2008).

5° Des observations directes : nous avons assisté, en tant qu'observateur, à la quasi-totalité des réunions du groupe de travail sur le sel mis en place par la Direction générale de l'alimentation en 2010 — soit quatorze réunions d'une demi-journée chacune entre décembre 2010 et juillet 2012, auxquelles une délégation du CSF était toujours présente.

Les rapports du délégué général du CSF, présentés devant l'assemblée générale annuelle de son conseil d'administration, ont constitué une source majeure pour l'écriture de cet article. D'une longueur allant de vingt à trente pages, ils présentent, d'une part, des données économiques et techniques sur le secteur salinier français et, d'autre part, les principales activités accomplies par le CSF durant l'année écoulée. Ils permettent de reconstituer de manière relativement précise les stratégies qu'a déployées le CSF face aux critiques dont le sel alimentaire a fait l'objet à partir de la fin des années 1970. L'accès à ces rapports, ainsi qu'à d'autres documents produits par le CSF (courriers, communiqués de presse, etc.), a été rendu possible en premier lieu par les relations conflictuelles opposant les industriels aux petits producteurs de sel (les paludiers) de la Côte atlantique, représentés au sein du CSF par l'intermédiaire de leur association, la Fédération des producteurs de sel de la Côte atlantique. En 1999, cette dernière a fini par quitter le CSF. Or, jusqu'à cette date, et même pendant quelques années encore, elle a reçu les rapports annuels du délégué général du CSF. Un ancien membre de la Fédération des producteurs de sel de la Côte atlantique nous a ainsi permis d'accéder aux rapports du délégué général du CSF conservés par la coopérative des salines de Guérande — soit la quasi-intégralité des rapports produits entre 1974 et 2003.

En second lieu, le procès pour diffamation que le CSF et la CSME ont intenté en 2008 à deux journalistes et à un chercheur de l'INSERM, Pierre Meneton, a grandement facilité la collecte d'une partie des données. Dans le but de préparer son procès, Pierre Meneton a réuni une importante documentation, comprenant notamment des extraits des rapports du délégué général du CSF, des communiqués et courriers du CSF et de nombreux autres documents : articles scientifiques, rapports publiés par des autorités sanitaires ou des sociétés savantes, etc. La constitution de cette documentation a été le résultat de ses propres recherches et des liens qu'il a noués avec deux acteurs clés, qui sont venus témoigner en sa faveur lors de son procès : un ancien responsable de la coopérative des salines de Guérande et un ancien directeur général de la santé, membre de son laboratoire de recherche.

Les divisions internes au secteur salinier et le procès intenté par le CSF et la CSME à Pierre Meneton et à deux journalistes en 2008 nous ont ainsi permis d'accéder à des documents qui auraient été, sans cela, difficilement accessibles⁵. Ces documents ont constitué le point de départ de ce travail. Leur analyse nécessitait toutefois de recueillir de nombreuses données complémentaires pour les contextualiser et les interpréter — données dont la liste figure au début de cet encadré. Nous avons en effet cherché à éviter le piège d'une histoire à charge — ce que l'historienne Virginia Berridge (2007, pp. 1-22) a qualifié de *Whig history*, ou « récit des bons et des méchants », à propos d'une partie de la littérature consacrée à l'industrie du tabac — pour privilégier une *approche aussi compréhensive que possible* des organisations patronales, même sur des questions aussi sensibles que la santé des populations.

1. Une industrie sur la défensive

1.1. Un secteur économique modeste

Fondé en 1920, le CSF prétend représenter les intérêts des entreprises produisant du sel en France. À la suite de plusieurs opérations de rapprochement et d'acquisition au tournant des années 1960-1970, le secteur salinier français est devenu très concentré. Il est dominé depuis cette époque par deux sociétés : la CSME et Solvay. La première produit essentiellement du *sel cristallisé* pour des usages variés, tels que l'alimentation

⁵ Nous avons demandé au CSF de nous permettre de consulter les rapports du délégué général qui nous manquaient, mais nous nous sommes heurtés à un refus. Le CSF n'a accepté de nous communiquer que les rapports les plus récents au moment de notre demande (années 2010 et 2011).

humaine, l'agriculture, le déneigement des routes et la chimie industrielle⁶. Elle détient la marque « La Baleine », sous laquelle elle commercialise la majeure partie du sel alimentaire à destination des ménages. Solvay, l'un des premiers groupes chimiques mondiaux, produit du *sel en dissolution*, c'est-à-dire du sel sous forme de saumure, pour les besoins de ses installations chimiques⁷. Il produit également du sel cristallisé, dans des quantités moindres, à destination de l'alimentation humaine à travers la société Cérébos, acquise en 1967⁸.

Ces deux sociétés produisent la majeure partie du sel français : la quasi-totalité du sel en dissolution pour Solvay, et au moins les deux tiers du sel cristallisé pour la CSME. Le reste de la production de sel cristallisé est assuré par deux autres industriels, lorrain et alsacien, et par quelques centaines de petits exploitants de marais salants ayant réussi à subsister à Guérande, à Noirmoutier et sur l'Île de Ré. En raison de la faible valorisation économique du sel, le secteur salinier est modeste. Il ne représentait pas plus de 3 000 salariés et exploitants au début des années 1980, et n'en compte aujourd'hui pas plus de 2 000⁹. La CSME, premier employeur du secteur, comptait moins de 700 salariés en France en 2010, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 160 millions d'euros¹⁰.

Le CSF est à l'échelle de ce secteur : il s'agit d'une très petite organisation. Il n'a toujours compté, depuis les années 1970, que deux permanents salariés : un « délégué général », assisté d'une secrétaire. Le travail du délégué général consiste principalement à défendre les intérêts des deux grands industriels du secteur, qui dominent très largement son conseil d'administration puisque celui-ci est principalement composé par des cadres de la CSME et de Solvay, et a toujours été présidé par un dirigeant de la CSME.

Toutefois, les missions du délégué général du CSF débordent le cadre strictement national puisqu'il exerce également les fonctions de secrétaire général du Comité européen d'études du sel (CEES), une organisation visant à défendre les intérêts des producteurs de sel européens auprès de la Communauté économique européenne (CEE). Partageant les mêmes locaux que le CSF, à Paris, le CEES devient l'*European Salt Producers' Association* (ESPA) en 1993¹¹. Les liens que le délégué général du CSF entretient avec ses homologues européens dans le cadre du CEES puis de l'ESPA lui permettent ainsi d'effectuer une veille sur les évolutions externes pouvant affecter le secteur salinier aux niveaux national, européen et international.

1.2. La dépréciation des sels industriels

C'est dans le cadre de son travail de veille que le délégué général du CSF relève dans son rapport annuel, en 1977, « diverses attaques qui surviennent à tout moment de divers horizons » sur le sel et ses effets sur la santé. Le rapport de 1978 est plus précis :

⁶ Jusqu'en 1995, la CSME possédait également un vaste domaine vinicole au bord de la mer Méditerranée. Les vins produits étaient commercialisés sous la marque « Listel ».

⁷ Le sel permet de produire du chlore et de la soude, deux composants utilisés en chimie pour la fabrication de très nombreux produits (détergents, verre, matières plastiques, pâte à papier, etc.).

⁸ En 2002, Cérébos est devenue une filiale de l'*European Salt Company* (ESCO), fondée par Solvay et le groupe allemand K+S. En 2004, Solvay se retire totalement de la production de sel cristallisé et ESCO devient la seule propriété de K+S. ESCO est depuis lors le premier producteur européen de sel cristallisé, mais reste très fortement devancé par la CSME en France.

⁹ D'après les données fournies par l'industrie salinière (Colas, 1985 ; Moinier, 1997).

¹⁰ Source : www.verif.com, consulté le 21 mars 2012.

¹¹ Ce n'est qu'en 2004 que l'ESPA, rebaptisée *EuSalt* pour l'occasion, s'autonomise du CSF et s'installe à Bruxelles avec ses propres permanents.

« Une campagne se développe aux États-Unis depuis près de deux ans et en Belgique depuis peu, pour dénoncer l'usage du sel dans l'alimentation en raison de ses effets considérés comme nocifs dans le développement de l'hypertension. Ces campagnes tendraient à imposer par la réglementation une limitation très drastique à la consommation du sel par l'homme [...]. On a été aux États-Unis jusqu'à envisager de limiter cette consommation à 3 g par jour ».

À partir des années 1970, les recherches menées sur le rôle du sel (ou chlorure de sodium) dans le développement de l'hypertension artérielle (HTA) — identifiée comme un facteur de risque majeur des maladies cardiovasculaires — conduisent des sociétés savantes, des organisations internationales et les administrations sanitaires de plusieurs pays occidentaux à préconiser une réduction des apports en sel de l'ensemble de la population¹². Cette approche est justifiée par la « loi de Ledermann » qui constitue, depuis sa formulation en 1956, le principal « fondement scientifique des politiques d'éducation pour la santé » (Berlivet, 2007, p. 111). Selon cette loi, formulée initialement à propos de l'alcoolisme, le pourcentage de « gros buveurs » au sein d'une population donnée est nécessairement lié à la consommation moyenne d'alcool au sein de cette population. Pour combattre l'alcoolisme, il faut donc réduire la consommation moyenne d'alcool au sein de cette population et donc inciter *l'ensemble* de ses membres à consommer moins d'alcool. De même, les autorités sanitaires espèrent qu'une réduction globale des apports en sel de la population se traduira par une diminution du nombre de gros consommateurs de sel, pour lesquels les risques de devenir hypertendu sont les plus élevés.

En France, les campagnes nationales d'éducation nutritionnelle intègrent des recommandations sur le sel à partir de 1981. Le Comité français d'éducation à la santé (CFES) diffuse ainsi le message selon lequel « manger juste » implique d'avoir une alimentation équilibrée et variée et de « diminuer les recettes traditionnelles en sucre, en graisse et en sel » (CFES, 1981). Les consommateurs sont invités à ne pas « rajouter “mécaniquement” du sel à tous les plats »¹³. Le recours à de nouvelles techniques de communication, comme les médias audiovisuels, assure une large diffusion de ces messages auprès de la population (Berlivet, 2004). Ces « attaques » sont prises d'autant plus au sérieux par le CSF que l'industrie salinière est confrontée à une stagnation des ventes de sel à partir de la fin des années 1970. Cette évolution ne concerne pas seulement le sel destiné à l'industrie chimique ou au déneigement, mais également le sel destiné à l'alimentation humaine, le plus valorisé. En effet, le marché du sel alimentaire subit trois évolutions importantes¹⁴. Tout d'abord, les ventes de sel aux ménages régressent au profit des ventes auprès des industries agroalimentaires et des sociétés de restauration collective, moins lucratives. En outre, suite à un nouvel allègement des barrières douanières au sein de la CEE au début des années 1990, de nouveaux concurrents étrangers réussissent à convaincre plusieurs enseignes de distribuer des sels « premier prix », vendus moins cher que les sels commercialisés par la CSME et Cérébos-Solvay. Enfin et surtout, les sels industriels voient leurs parts de marché en grandes surfaces se réduire sous l'effet de la concurrence des sels dits « d'origine », produits principalement par les paludiers de la Côte atlantique, qui connaissent un essor important à partir du milieu des années 1990.

¹² Ancellin *et al.*, 2003. Sur le cas américain voir Hilgartner, 2000 ; sur le cas anglais voir Bufton et Berridge, 2000.

¹³ Cette formule est présente dans la brochure « La santé dans l'assiette » et dans la plaquette « Bien manger c'est facile », éditées respectivement à partir de 1982 et de 1984. Source : centre de documentation du CFES.

¹⁴ L'analyse qui suit s'appuie principalement sur les données présentées dans le bulletin du personnel de la CSME, *Le Salinier*, ainsi que sur une communication de Charles Perraud (2013), directeur de la coopérative des salines de Guérande de 1991 à 2005.

Dans ce contexte économique devenu plus difficile pour les industriels — et surtout pour la CSME, dont le devenir est largement conditionné par l'évolution du marché du sel, contrairement à Solvay —, les efforts du CSF pour promouvoir le sel ne vont pas seulement tenter de restaurer l'image du sel en tant que tel ; ils vont également chercher à promouvoir le sel *tel qu'il est produit par les industriels français*, au détriment de leurs concurrents étrangers et des producteurs de sel de la Côte atlantique.

2. Bâtir une cuirasse de vertu

À partir de 1977, la question des effets du sel sur la santé est suivie de près par le CSF et le CEES. En 1979, les membres de la « Commission des sels alimentaires » du CEES, constatant que le corps médical est « unanime pour demander une réduction importante de la consommation de sel »¹⁵, prennent la décision de suivre l'évolution des travaux scientifiques sur cette question en espérant qu'ils confirmeront l'hypothèse selon laquelle « la réduction de consommation du sel pourrait être limitée à certains sujets prédisposés »¹⁶.

Toutefois, le CEES n'intervient pas en tant que tel dans l'espace public pour défendre l'image du sel alimentaire. Les différentes délégations nationales s'entendent pour définir et mettre en œuvre des actions visant à promouvoir une image positive du sel en fonction du contexte propre à chaque pays. En 1983, le nouveau délégué général du CSF, Bernard Moinier, met ainsi en place un groupe de travail « relations publiques » composé de cadres de la CSME et de Cérébos-Solvay. Son but est d'œuvrer pour que « l'image du sel alimentaire ne soit pas ternie, comme cela s'est produit notamment aux États-Unis et en Grande-Bretagne »¹⁷. Les actions menées en ce sens impliquent donc, de la part du CSF, un travail réputationnel visant à montrer, auprès de différents publics, le sel et l'industrie salinière à leur avantage. Cela nécessite de réaliser trois opérations principales : constituer le matériel nécessaire aux performances, définir les publics devant lesquels elles seront présentées et, enfin, élaborer des arguments adaptés à chacun des publics choisis.

2.1. Accumuler des ressources scientifiques

Le matériel que rassemble le CSF à partir du début des années 1980 est d'abord constitué par des données relatives à l'histoire du sel et à ses usages (alimentaires ou non), censées témoigner de son importance dans la vie quotidienne. Mais les mises en cause des effets sanitaires d'une consommation excessive de sel supposaient également d'accumuler des données médicales sur les effets du sel sur l'organisme humain. Or, si réunir des données relatives à l'histoire et aux usages du sel ne posait pas de difficultés particulières pour le CSF, il en allait différemment pour la littérature médicale, le délégué général et les membres du groupe de travail « relations publiques » n'ayant pas de compétences particulières dans ce domaine. C'est pourquoi ils tentent, non sans mal, de repérer un médecin suffisamment compétent qui accepterait de travailler comme consultant pour eux. Ils y parviennent en 1987 avec Tilman Drüeke, néphrologue et directeur d'une unité de recherche à l'INSERM située dans un prestigieux hôpital parisien. Les recherches de ce clinicien, sensible à la complexité et aux capacités d'adaptation de l'organisme humain, visent notamment à montrer que l'impact du sodium sur la pression artérielle dépend des apports en d'autres nutriments, comme le calcium et le potassium. Autrement dit, elles l'amènent à souligner que l'HTA n'est pas uniquement liée aux apports en sel et que l'organisme humain peut tolérer une grande variabilité

¹⁵ Rapport annuel du délégué général du CSF, 1978.

¹⁶ Rapport annuel du délégué général du CSF, 1979.

¹⁷ Rapport annuel du délégué général du CSF, 1986.

d'apports en sel sans effet nocif pour la santé. La posture de recherche de Tilman Drüeke correspond donc parfaitement aux intérêts du CSF, dans la mesure où elle conduit à relativiser l'idée selon laquelle l'excès de sel dans l'alimentation serait nocif pour la santé.

En 1988, le délégué général du CSF met en place, avec les autres délégués nationaux du CEES, une « Commission médicale consultative », composée de médecins choisis par chaque délégation et placée sous la présidence de Tilman Drüeke. Les membres de cette commission sont tenus d'effectuer des synthèses régulières de la littérature médicale sur le thème « sel et santé », de suivre les travaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de participer aux congrès médicaux portant sur des thématiques intéressantes pour les saliniers. Il s'agit ainsi pour le CSF de constituer une réserve de données issues de travaux publiés dans des revues médicales internationales, qui pourront être mobilisées pour l'élaboration de ses arguments. La constitution de ce stock de données scientifiques repose donc sur un double travail de *sélection*, tout d'abord au niveau du choix du consultant, puis au niveau de la littérature médicale dont ce dernier suit l'évolution. Ce travail de sélection est rendu possible par la coexistence de différentes cultures épistémiques à l'intérieur des milieux académiques (Bösch et al., 2010), au point que l'on peut affirmer sans grand risque que toute firme ou toute organisation patronale parviennent presque toujours à trouver au moins un chercheur qui lui convient, sans qu'il soit nécessaire de douter de son intégrité scientifique ou de la qualité de ses travaux. La relation qui se noue entre le CSF et son consultant consiste ainsi en une forme de transaction collusive (Dobry, 1992), chacun trouvant un intérêt particulier à l'échange. Pour Tilman Drüeke, cet intérêt réside principalement dans les fonds que le CSF s'engage à verser à son hôpital pour y financer des opérations de recherche et, peut-être aussi, dans des défraiements pour certains congrès.

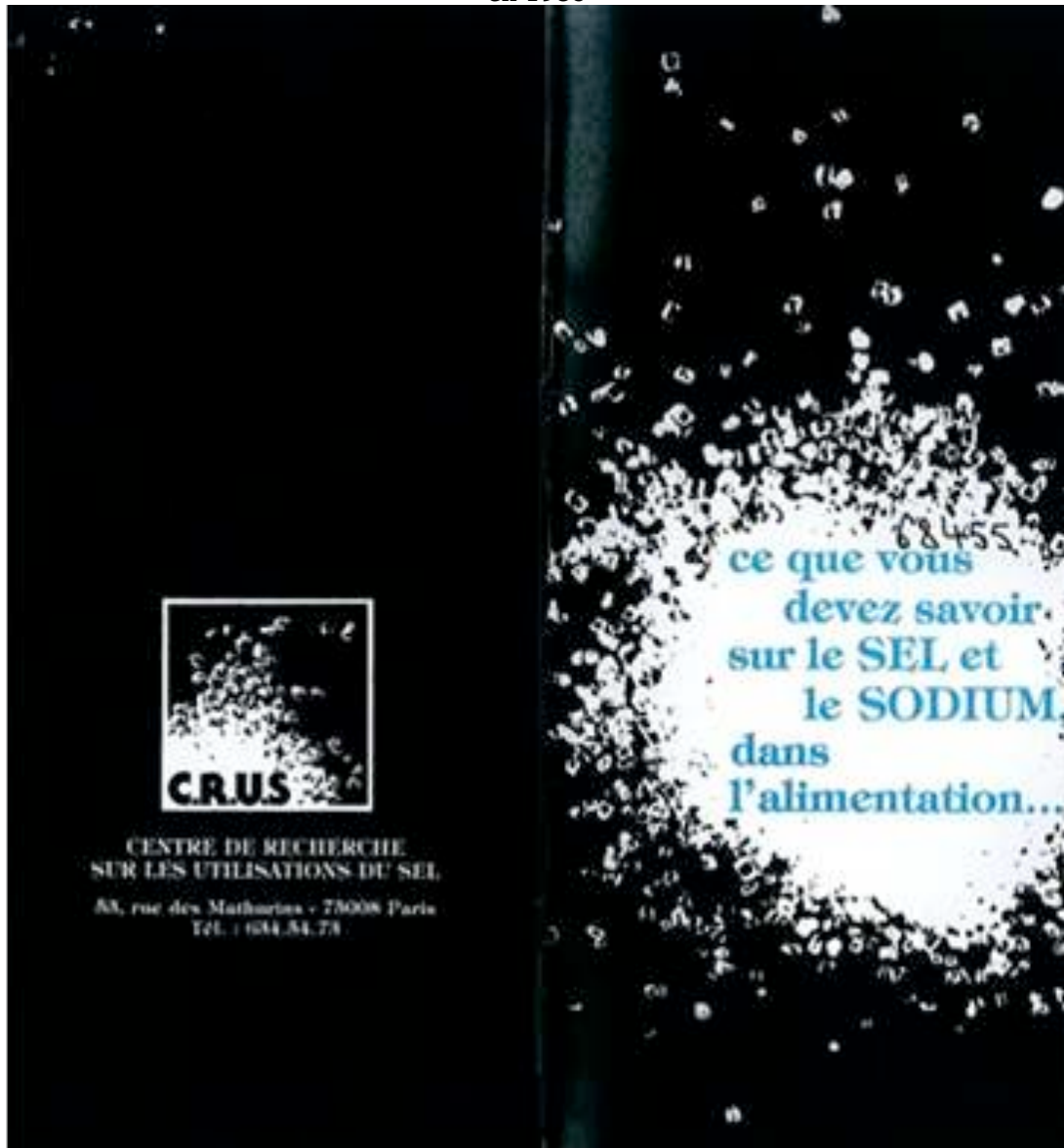
2.2. Cibler des prescripteurs

Pour sélectionner les publics auquel il entend s'adresser, et élaborer les arguments qui leur seront destinés, le groupe de travail « relations publiques » s'appuie, à partir de 1988, sur une agence de communication spécialisée. Sa mission principale consiste à suivre la presse, à apporter son concours à l'élaboration de documents destinés à des publics externes et à favoriser leur bonne diffusion. Avec cette agence, le CSF choisit de s'adresser à trois publics principaux : les journalistes, les professionnels de santé et les enseignants. Suivant le modèle, popularisé par Paul Lazarsfeld, de la communication en deux étapes (Le Grignou, 2003, pp. 17-21), il s'agit de viser des professionnels ayant un rôle de prescripteurs, susceptibles de relayer les messages du CSF auprès de publics plus larges à un moindre coût tout en leur conférant un surcroît de légitimité. Le CSF espère non seulement qu'ils apporteront leur caution à ses messages, mais aussi qu'ils contribueront à faire oublier leur origine, de manière à ce qu'ils apparaissent comme des messages sans auteur, expressions neutres du consensus scientifique du moment. Pour éviter que les documents produits par le CSF ne puissent être facilement associés à des intérêts économiques, le CSF fonde, en 1983, un « Centre de recherche sur les utilisations du sel » (CRUS). Le CRUS n'employant aucun chercheur, il constitue un simple sigle par le moyen duquel le CSF diffuse des documents d'allure scientifique sans paraître en être l'auteur (Fig. 1).

La voie privilégiée pour faire évoluer les opinions des journalistes consiste à leur adresser des dossiers de presse et des communiqués, voire à les solliciter individuellement. Pour ce qui est des professionnels de santé, le délégué général du CSF réussit à intervenir dans des congrès de diététiciens et à faire publier des notes ou des articles dans des revues de diététique, dont deux dans les *Cahiers de nutrition et de diététique*, une revue éditée par la Société française de nutrition à destination des universitaires et des

praticiens (CRUS, 1987 ; Moinier, 1990). Enfin, à l'intention des enseignants et de leurs élèves, le CSF élabore des kits pédagogiques (fiches, diapositives, jeux) distribués principalement dans les écoles primaires et les collèges¹⁸. Dans un esprit proche, le CSF, la CSME et Solvay apportent leur soutien documentaire ou financier à l'élaboration de plusieurs livres sur l'histoire, les techniques de production et les usages du sel, quand leurs dirigeants n'en sont pas eux-mêmes les auteurs¹⁹.

Figure 1 : Extrait d'une brochure éditée par le Comité des salines de France en 1986



Source : Bibliothèque interuniversitaire de santé, Paris (cote : 68455).

¹⁸ Un de ces kits, élaboré avec le Centre d'études et de documentation du sucre (un organisme financé par la filière sucrière) et diffusé par l'éditeur Édumédia, aurait été vendu à 24 000 exemplaires entre 1994 et 1996 (source : rapport annuel du délégué général du CSF, 1997). Les autres kits, non distribués par un éditeur, étaient envoyés gratuitement aux enseignants sur simple demande.

¹⁹ Outre les ouvrages rédigés par des dirigeants du CSF, comme le « Que sais-je ? » du président du CSF (Colas, 1985), réédité en 1993 et 1994, et le livre du délégué général du CSF (Moinier, 1997), voir Rachline, 1991 et Joly, 1987. Le premier de ces deux derniers livres a été coédité par Solvay et le second, destiné à la jeunesse, rédigé avec le « conseil éditorial » de la CSME.

À l'exception d'un spot diffusé sur les six chaînes de télévision hertziennes en 1990-1991, en riposte à une campagne soutenue par la Fédération française de cardiologie invitant les Français à manger moins salé, le CSF cherche à « provoquer un retournement de l'opinion »²⁰ sur les effets du sel sur la santé en s'adressant à des publics bien délimités. Les grandes campagnes de communication sont en effet coûteuses et, exception faite de celle de 1990-1991, les adhérents du CSF n'étaient sans doute pas disposés à les financer, préférant y recourir pour la promotion de leurs produits respectifs.

2.3. Des stratégies de déresponsabilisation et de diversion

Nous allons maintenant nous intéresser plus précisément aux arguments produits par le CSF, et donc au contenu des messages qu'il diffuse par les différents canaux que nous avons examinés. Les argumentaires combinent, suivant des proportions variables, deux motifs principaux. L'un vise à minimiser l'association entre sel et HTA, tandis que l'autre vise à attirer l'attention sur les aspects « positifs » du sel et les pratiques vertueuses de l'industrie salinière. Chacun de ces motifs correspond ainsi à des stratégies distinctes, de *déresponsabilisation* pour le premier, de *diversion* pour le second.

Pour relativiser le rôle du sel dans le développement de l'HTA, le CSF recourt à trois ensembles d'arguments scientifiques. Il s'appuie tout d'abord sur des arguments physiologiques consistant à affirmer que les apports en sel des Français sont moins élevés qu'on ne l'affirme communément, et qu'ils sont généralement compris dans une fourchette correspondant aux capacités de régulation du rein. En outre, l'impact du sodium sur la tension artérielle serait fonction des apports en d'autres sels minéraux, de sorte que prévenir l'apparition de l'HTA supposerait de prendre en compte l'ensemble du régime alimentaire, et non pas seulement les apports en sel. Le CSF recourt également à des arguments épidémiologiques, selon lesquels l'HTA est également associée au surpoids, au manque d'activité physique, à l'alcool et au tabac. Il mobilise enfin des arguments génétiques : seules certaines personnes seraient génétiquement « sensibles » au sel, c'est-à-dire verraient leur tension artérielle augmenter en fonction de leurs apports en sel.

L'ensemble de ces arguments conduit le CSF à défendre la position suivante : seules des catégories bien précises de la population doivent modérer leurs apports en sel, comme les insuffisants rénaux et les hypertendus sensibles au sel. Plutôt que de diffuser des messages préconisant à l'ensemble de la population de modérer ses apports en sel, il conviendrait de s'adresser exclusivement aux médecins, seuls capables de préconiser un traitement et un régime diététique *individualisés* à leurs patients hypertendus ou insuffisants rénaux. Cette argumentation présente ainsi l'avantage de ne plus faire porter la responsabilité du développement de l'HTA sur le sel et donc sur les industriels qui en encouragent la consommation.

Les stratégies de diversion, quant à elles, consistent principalement à mettre l'accent sur les bienfaits du sel. La campagne télévisée de 1990-1991, conçue comme une réplique à celle de la Fédération française de cardiologie, vise ainsi à associer le sel aux plaisirs de la table. De même, dans les divers documents qu'il diffuse à partir des années 1980, et notamment dans ceux destinés aux enseignants et à leurs élèves, le CSF insiste sans relâche sur le fait que le sel, d'origine naturelle, est indispensable à la vie, qu'il a une longue histoire et qu'il contribue, grâce à ses nombreux usages, au confort de la vie moderne. Ces différents motifs constituent également la principale matière des ouvrages publiés sur le sel à destination du grand public. S'il est rappelé au lecteur qu'il ne doit pas consommer trop de sel, ce conseil occupe peu de place par rapport au récit de son histoire millénaire et à la longue liste de ses bienfaits supposés.

²⁰ D'après les termes du délégué général du CSF, reproduits dans *Le Salinier* n° 68, janvier 1991.

Cependant, à partir de la deuxième moitié des années 1980, le CSF donne de plus en plus d'importance au rôle du sel comme vecteur d'iode et de fluor. En effet, en 1952, les pouvoirs publics ont permis aux saliniers d'ajouter de faibles quantités d'iode au sel pour prévenir les troubles de santé liés à une carence de ce nutriment. En 1985, l'État les autorise également à enrichir le sel en fluor, dans le but de réduire la prévalence des caries dentaires. Aliment consommé par tous en petites quantités, le sel est en effet considéré par les autorités sanitaires comme un bon vecteur pour limiter les carences en iode puis en fluor au niveau de l'ensemble de la population.

Immédiatement, la CSME et Cérébos-Solvay commercialisent, à côté du sel iodé, du sel iodé et fluoré. Ce dernier présente le double avantage d'être vendu plus cher que le sel ordinaire et d'associer le sel à une cause de santé publique pouvant intéresser l'ensemble de la population. En 1988, le CSF obtient de la Direction générale de la santé que les industriels puissent apposer sur les emballages de sel enrichi en fluor l'allégation : « le sel fluoré favorise la prévention de la carie dentaire »²¹. La promotion du sel comme un instrument de prophylaxie conduit également les organisateurs de certains congrès médicaux ou paramédicaux à s'y intéresser. En 1988, le délégué général du CSF présente, lors des Journées nationales de la diététique à Marseille, les bienfaits pour la santé du sel iodé et fluoré. Des sessions thématiques consacrées au sel comme vecteur de prévention sont également organisées, l'une en 1991, toujours dans le cadre des Journées nationales de la diététique, et l'autre en 1994, aux Entretiens de Bichat²². En 1990, le CFES organise même, en partenariat avec l'Union française pour la santé bucco-dentaire, une vaste campagne de prévention insistant sur les bienfaits du fluor. Cent mille affiches portant le slogan « changez de sel » sont distribuées pour être apposées dans les salles d'attente des praticiens, ainsi que plusieurs centaines de milliers de dépliants.

À partir du milieu des années 1990, le CSF s'associe à la campagne du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en faveur de l'iodation universelle du sel. Le service marketing de la CSME s'empare également de ce motif, d'abord dans le cadre d'un partenariat avec le Centre international de l'enfance, puis avec l'UNICEF, à la notoriété plus grande. Sur le côté des boîtes verseuses « La Baleine » est ainsi reproduit, en 1995, le texte suivant :

« **La baleine, le sel de la mer et la croissance de nos enfants.** Le sel de mer LA BALEINE ne donne pas seulement la saveur aux aliments. Grâce à un savoir-faire unique et une haute technicité, le sel de mer LA BALEINE apporte de façon optimale l'iode, élément indispensable à la croissance de l'enfant, et le fluor, nécessaire pour prévenir la carie dentaire.

Protégeons la plus fragile des natures : l'enfance. Dans un grand nombre de pays, les enfants n'ont pas la chance d'avoir à leur disposition une source d'apport en iode et en fluor. C'est pourquoi le sel de mer LA BALEINE s'associe à l'action du Centre international de l'enfance (CIE) dont l'objet est d'améliorer de façon durable la santé et le développement des enfants dans le monde »²³.

La promotion du sel iodé et fluoré présente aux yeux des industriels non seulement des avantages économiques directs, notamment dans le cadre de la concurrence croissante des sels premier prix et surtout des « sels d'origine » à partir des années 1990 ; elle leur

²¹ Rapport annuel du délégué général du CSF, 1988.

²² Institués en 1947, les Entretiens de Bichat sont organisés tous les ans peu avant la rentrée universitaire. Se déroulant sur une semaine, fortement suivis par les journalistes spécialisés, ils sont organisés principalement à l'intention des médecins généralistes soucieux de mettre à jour leurs connaissances.

²³ Source : *Le Salinier* n° 77, décembre 1995.

permet également de se présenter comme vertueux et de retourner l'image négative du sel en l'associant à la santé et à une cause noble : l'aide aux enfants dans les pays du Sud. Les stratégies de diversion, plus indirectes que les stratégies de déresponsabilisation, ont ainsi une portée plus grande car elles visent un public beaucoup plus large, les entreprises y recourant elles-mêmes au niveau du marketing de leurs produits. Ces stratégies constituent également des stratégies de *réassurance* vis-à-vis des consommateurs puisqu'elles consistent principalement à mettre en avant les bienfaits de tel ou tel produit et le sens des responsabilités des industriels. Comme le note avec satisfaction le délégué général du CSF en 1993, « en tant que vecteur de l'iode et du fluor, le sel offre une image rassurante »²⁴. En novembre 1994, interviewé dans le cadre d'un reportage diffusé lors d'une émission de télévision matinale consacrée tout entière au sel, le directeur commercial de la CSME exprime la même satisfaction : « l'enrichissement du sel en iode et en fluor est une très bonne chose. Il est la preuve que des producteurs dont nous sommes sont capables de valoriser un produit et de le proposer au consommateur dans un but utile »²⁵.

Finalement, le CSF a réussi, à la fin des années 1990, à se constituer une *cuirasse de vertu*. Le sociologue Laud Humphreys a emprunté cette expression à une traduction fautive de la Bible pour caractériser certaines pratiques des déviants cachés — dans son étude, les hommes ayant des relations sexuelles anonymes avec d'autres hommes dans les toilettes publiques :

« En revêtant cette cuirasse, le déviant caché dresse un bouclier de respectabilité. Son armure brille d'un tel éclat qu'elle tend à rendre aveugles à ses pratiques ceux qui la regardent. Dans la vie de tous les jours, il paraît aux autres non seulement normal, mais vertueux (l'exemple même de la bonne conduite et de la pensée droite) » (Humphreys, 2007, p. 147).

Au bout du compte, tout donne à penser que le délégué général et les membres du CSF ont fini par se convaincre eux-mêmes de leur propre vertu, au point que les mises en cause directes dont le « lobby du sel » a fait l'objet dans les médias au début des années 2000 ont été vécues par eux comme une injustice, voire comme un scandale.

3. Les Anciens et les Modernes

Les efforts menés par le CSF et les industriels pour revaloriser l'image du sel sont brutalement remis en cause au début des années 2000. En février 2001, les magazines *Le Point* et *Que Choisir ?* consacrent simultanément leur Une à la question du sel dans l'alimentation. Convoquant les avis de Pierre Meneton et de plusieurs autres chercheurs, les journalistes de ces deux magazines insistent sur la gravité du problème du point de vue de la santé publique. « L'excès de chlorure de sodium serait responsable chaque année en France d'au moins 75 000 accidents cardio-vasculaires, dont 25 000 décès »²⁶. La population n'aurait pas la possibilité de consommer moins de sel, puisque « 80 % du sel que nous avalons est préincorporé dans les aliments par l'industrie agro-alimentaire »²⁷. Pour des raisons peu avouables (relever le goût d'aliments de piètre qualité, augmenter artificiellement leur teneur en eau, etc.), les industriels incorporeraient dans leurs produits plus de sel que nécessaire. L'Union fédérale des consommateurs, éditrice du magazine *Que Choisir ?*, demande donc aux industriels de réduire

²⁴ Rapport annuel du délégué général du CSF, 1993.

²⁵ Source : émission « Matin bonheur », diffusée le 14 novembre 1994 de 9h30 à 11h00 sur France 2 (archives de l'INA).

²⁶ *Le Point*, 16 février 2001.

²⁷ *Ibidem*.

la teneur en sel de leurs produits. Cette exigence s'accompagne d'une mise en cause du « lobby du sel », comparé à l'industrie du tabac dans ses tentatives de nier les relations entre sel et HTA, et de l'indépendance de l'AFSSA, qui a laissé au consultant du CSF le soin de rédiger le chapitre consacré au sel dans les *Apports nutritionnels conseillés pour la population française*, actualisés en 2000 (Martin, 2000).

Ces critiques conduisent l'AFSSA à s'emparer du problème et à mettre en place un groupe de travail sur le sel, dont les conclusions seront rendues publiques par le ministre délégué à la Santé en janvier 2002, à l'occasion d'un colloque international organisé par l'AFSSA sur le thème des rapports entre sel et santé. Le groupe de travail propose « une réduction de 20 % étalée sur 5 ans de l'apport moyen en sel » (AFSSA, 2002, p. 79). Cette baisse doit principalement être obtenue grâce à des actions « volontaires » des entreprises agroalimentaires pour réduire la teneur en sel de leurs produits.

Le rapport de l'AFSSA constitue ainsi une reconnaissance officielle du problème de l'excès de sel dans l'alimentation. De surcroît, le ministère de la Santé lance au même moment un plan de cinq ans visant à prévenir l'obésité et les maladies liées à l'alimentation et à la sédentarité : le Programme national nutrition santé (PNNS). À la différence des campagnes d'éducation nutritionnelle des années 1980, qui conseillaient aux Français de ne pas ajouter mécaniquement du sel à tous les plats, celles des années 2000 leur demandent d'être également vigilants sur la teneur en sel des aliments transformés. La mise en œuvre du PNNS, renouvelé en 2006, assure ainsi une large diffusion à des messages invitant de nouveau les Français à manger moins salé.

3.1. Renvoyer le stigmaté

Reprenant les arguments qu'il a élaborés depuis le début des années 1980, le CSF entreprend de contester l'approche, prônée par les pouvoirs publics, visant à réduire les apports en sel de *l'ensemble* de la population et non pas seulement de certains groupes « à risque », comme les personnes en surpoids ou les hypertendus. Pour cela, il recourt à deux nouvelles tactiques. Il tente tout d'abord de *mettre en scène la controverse*, principalement en organisant, avec l'aide de son consultant, deux contre-colloques réunissant des médecins français et étrangers : l'un en septembre 2001, dans les locaux de la faculté de médecine Paris-Descartes (Fig. 2), et l'autre en janvier 2002 dans un grand hôtel parisien, le jour même où se tient le colloque « sel et santé » organisé par l'AFSSA au ministère de la Santé.

Mais, surtout, le CSF tente de discréditer ses adversaires en recourant à des stratégies de *renvoi du stigmaté*, c'est-à-dire des stratégies consistant, pour un acteur donné, à nier le stigmaté et à le rejeter sur d'autres acteurs²⁸. Pour le CSF, le scandale ne réside pas dans le « sel caché » et dans le lobbying de l'industrie salinière, mais au contraire dans les accusations injustes dont les industriels feraient l'objet. Les chercheurs, les journalistes, les associations consuméristes et les institutions promouvant une réduction des apports en sel de l'ensemble de la population formeraient ainsi un « lobby anti-sel ». Aveuglés par leurs préjugés et leurs partis-pris, ces militants d'une approche « réductionniste » manqueraient de la « prudence », de la « mesure » et de l'« objectivité » qui devraient prévaloir dans le domaine de la santé publique. Sélectionnant les travaux et les experts les plus favorables à leur cause, ils donneraient à croire que leurs préconisations sont consensuelles alors qu'elles sont controversées :

²⁸ En ce sens, ces stratégies se distinguent de celles de *retournement du stigmaté*, plus couramment étudiées. Alors que les stratégies de retournement du stigmaté consistent à revendiquer le stigmaté de manière ostensible et à tenter d'en modifier radicalement la signification, celles de renvoi du stigmaté cherchent au contraire à dénier le stigmaté, sans tenter d'en modifier la signification.

« La conférence organisée en janvier 2002 [le colloque « sel et santé » de l'AFSSA] avec la participation d'une majorité d'experts réductionnistes (dont les membres du groupe CASH) avait pour objet de faire croire à un consensus en tenant à l'écart des experts plus prudents quant à l'opportunité d'une réduction universelle des apports sodés »³¹.

Figure 2 : Programme d'un contre-colloque organisé par le Comité des salines de France en 2001

Source : archives privées.

Se drapant dans sa vertu, le CSF ne s'efforce pas seulement de dénigrer collectivement ses adversaires, mais également de les discréditer *individuellement*. Ses attaques se concentrent plus particulièrement sur Pierre Meneton, le plus fréquemment interviewé par les journalistes de télévision³². Elles ont pris trois formes. La première consiste à

³¹ Lettre du délégué général du CSF au directeur général de la santé, 28 août 2003. Fondé en 1996 par des chercheurs britanniques, le collectif CASH (Consensus Action on Salt & Health) milite pour une réduction de la teneur en sel des aliments transformés.

³² Entre février 2001 et février 2002, sept journaux télévisés de début de soirée ont présenté des reportages sur le sel dans l'alimentation comportant une courte interview de Pierre Meneton. Il est également

mettre publiquement en cause les compétences et l'impartialité de Pierre Meneton, par exemple par des communiqués de presse :

« [Pierre Meneton est] un personnage connu surtout pour ses outrances, diffamatoires à l'égard de certains représentants du corps médical. Il n'est ni médecin ni compétent dans ce domaine. Il est grave de s'en remettre [pour présider une session du colloque « sel et santé » de l'AFSSA] à quelqu'un dont les seules prouesses sont de nature médiatique »³³.

En second lieu, le CSF tente de réduire Pierre Meneton au silence en alertant sa hiérarchie. Un mois après la parution du dossier du *Point*, le délégué général du CSF adresse au directeur général de l'INSERM un volumineux dossier de presse pour attirer son attention sur « les élucubrations anti-sel » d'un de ses chercheurs³⁴. Lui rappelant opportunément que le CSF a apporté son concours financier à des recherches menées par l'INSERM, il lui demande s'il existe en son sein « une commission disciplinaire susceptible d'infliger un blâme » à ce chercheur³⁵. En avril 2006, suite à la parution de l'interview de Pierre Meneton dans le magazine *TOC*, le délégué général du CSF écrit à nouveau au directeur général de l'INSERM pour l'inviter « à prendre à l'égard de ce chercheur extravagant les sanctions qui s'imposent »³⁶. Toutefois, cette lettre étant, comme la précédente, restée sans suite, le CSF en vient — c'était le point de départ de cet article — à recourir à un troisième stratagème en poursuivant Pierre Meneton en justice pour diffamation en tirant prétexte de son interview dans *TOC*.

La posture qu'affiche le CSF à partir de 2001 diffère nettement de celle des industries de transformation, qui ne sont pas opposées au principe d'une baisse générale de la teneur en sel des aliments transformés, à condition qu'elle soit très étalée dans le temps de manière à ne pas heurter les consommateurs et à ne pas fragiliser les entreprises. L'attitude du CSF se distingue également de celle des producteurs de « sels d'origine » de la Côte atlantique, dont les représentants ne contestent pas non plus le bien-fondé de la politique promue par les pouvoirs publics.

Ces différences de positionnement renvoient, en premier lieu, à la nature des intérêts économiques défendus par ces différents acteurs. Craignant que l'État, et plus encore l'Union européenne, n'adoptent une politique plus contraignante en matière de qualité nutritionnelle des aliments, les transformateurs adhèrent officiellement à la diminution « volontaire » des teneurs en sel des aliments promue par l'AFSSA. Quant aux paludiers de la Côte atlantique, ils ont réussi à compenser largement la tendance à la baisse des ventes de sel de table par une meilleure valorisation de leurs produits³⁷. Malgré des stratégies similaires de diversification et de segmentation par le haut de leurs produits, les saliniers industriels ont, à l'inverse, échoué : ils continuent à produire avant tout des sels de table fortement raffinés, bien moins valorisés que les sels d'origine, et commercialisés majoritairement auprès des transformateurs. Or, certaines firmes

présent dans deux documentaires sur le sel diffusés dans le cadre de l'émission « E = M6 » sur la chaîne M6 le 16 octobre 2001 et de l'émission « Envoyé spécial » sur France 2 le 6 décembre. Source : archives de l'INA.

³³ Communiqué de presse du 16 octobre 2001 (archives privées).

³⁴ Lettre du délégué général du CSF au directeur général de l'INSERM, 16 mars 2001.

³⁵ *Ibidem*.

³⁶ Lettre du délégué général du CSF au directeur général de l'INSERM, 18 avril 2006.

³⁷ Entre 1997 et 2012, le volume des ventes de sels d'origine (produits principalement par les paludiers de la Côte atlantique concurrents de la CSME et de Cérébos) en grandes et moyennes surfaces (GMS) a baissé de 21 %, mais leur valeur a progressé de 166 %. Quant aux ventes de sel blanc en GMS, elles ont baissé de 36 % en volume et de 11 % en valeur durant la même période. Source : panel IRI-Infoscan, cité par Perraud, 2013.

agroalimentaires, parfois encouragées par leurs syndicats, ont entrepris dès 2001 de réduire le contenu en sel de leurs produits, et en ont même fait un argument de vente (Déplaude, 2013).

Le CSF a donc tout à redouter des préconisations de l'AFSSA, qui se traduisent bien par une diminution des ventes de sel aux industries agroalimentaires. Quant aux ventes de sel non alimentaire, elles stagnent toujours. Cette situation est d'autant plus préoccupante pour la CSME que pour avoir les moyens de se développer à l'échelle européenne, elle a fait le choix de se recentrer sur le sel. Grâce à la cession de ses activités vinicoles, elle a racheté le premier producteur de sel espagnol en 1996. Néanmoins, les autres marchés européens s'avèrent tout aussi atones que le marché français. Pour la CSME, il apparaît donc vital de combattre toute politique qui pourrait se traduire par un déclin important de ses ventes de sel alimentaire en France, dans la mesure où il existe pour elle peu de possibilités de valoriser davantage ses produits ou de se développer sur des marchés autres que celui du sel alimentaire. En outre, une telle politique pourrait inspirer d'autres gouvernements européens et nuire également aux ventes de la CSME dans ces pays.

En second lieu, le CSF manque d'appuis scientifiques suffisamment éloignés de l'industrie salinière pour que leur crédibilité ne puisse pas être mise en doute. Son consultant, Tilman Drüeke, a été discrédité pour sa proximité trop grande avec le CSF. Les contre-colloques que Tilman Drüeke organise avec le CSF en septembre 2001 et janvier 2002 ne suscitent aucune attention de la part des médias généralistes, contrairement au colloque de l'AFSSA. De surcroît, même si l'opportunité d'une politique visant à réduire les apports en sel de la population générale reste contestée par certains chercheurs, les partisans d'une telle politique l'emportent largement dans les arènes institutionnelles, en France comme à l'étranger. Contrairement à d'autres industriels, les saliniers ne peuvent donc pas se contenter de laisser jouer les logiques propres à la recherche académique ou à l'expertise pour que leurs intérêts soient préservés. Le CSF est ainsi contraint de s'exposer davantage pour défendre les intérêts de ses mandants.

Il reste toutefois à comprendre ce qui, dans l'article de *TOC*, a pu convaincre les dirigeants du CSF et de la CSME qu'ils avaient des chances *raisonnables* de remporter leur procès. Pour les dirigeants du CSF et de la CSME, dire que « le sel tue » en le mettant sur le même plan que le tabac était manifestement outrancier car à la différence du tabac, le sel est indispensable à la vie. Cela était d'autant plus scandaleux à leurs yeux que le sel, enrichi en iode et en fluor, a été érigé en instrument de prophylaxie par les pouvoirs publics. En outre, le CSF et la CSME avaient déjà remporté, en 1998, un procès en diffamation contre l'auteur d'un livre sur le sel, Jean-Yves Kergall. L'auteur de ce livre, ancien diplômé d'une école de commerce, y décrivait le sel industriel comme un « sel mort » car trop raffiné et rapprochait le ferrocyanure de sodium utilisé comme antiagglomérant par les sels Cérébos et La Baleine de l'acide cyanhydrique employé dans les chambres à gaz des camps d'extermination nazis (Kergall, 1997).

Mais à la différence de cet auteur, Pierre Meneton, chercheur à l'INSERM, a défendu des positions nettement plus contrôlées et étayées sur le plan scientifique. En outre, comme nous l'avons indiqué dans l'encadré 1, il a réussi à rassembler de nombreux documents produits par le CSF permettant d'établir un parallèle manifeste entre les stratégies déployées par cette organisation pour promouvoir une image positive du sel et celles des cigarettiers visant à minimiser le rôle du tabac dans le cancer du poumon. Grâce à ces documents, il est parvenu à convaincre le tribunal que ses propos étaient bien fondés, si bien que le CSF et la CSME ont été déboutés de leur plainte. L'échec judiciaire de ces derniers se double ainsi d'une révélation au grand jour de leurs pratiques, ce qu'ils n'avaient probablement pas anticipé.

3.2. *Jouer la normalité*

L'échec du procès est à l'origine d'une inflexion de la stratégie du CSF, qui s'efforce de restaurer sa crédibilité auprès des pouvoirs publics. Le délégué général du CSF, en poste depuis 1980 et âgé de soixante-dix ans au moment du procès, cède la place à une jeune ingénieure agronome, spécialisée dans le domaine de la nutrition humaine et ayant travaillé auparavant comme « responsable des relations scientifiques » pour le Centre d'études et de documentation du sucre. Dans son premier rapport annuel, en 2009, elle expose la ligne que suivra désormais le CSF. Il s'agit avant tout de redevenir un « interlocuteur responsable et digne de confiance » :

« Le Comité des salines de France appelle de ses vœux la poursuite d'un dialogue apaisé avec l'ensemble des parties prenantes, en dehors de toute charge émotionnelle exagérée de part et d'autre ».

Bref, les « Anciens » ont fait la place aux « Modernes »³⁸. Et, en effet, le CSF adopte une attitude se voulant plus conciliante et mieux ajustée aux exigences de ses interlocuteurs administratifs. Il tente de se conformer aux codes bureaucratiques, valorisant l'expression policée des désaccords et l'emploi d'arguments étayés par des sources académiques ou institutionnelles³⁹. Bref, il s'agit de jouer la normalité, en « [incarnant] de façon exemplaire les idéaux de normalité » (Goffman, 1975, p. 157) en vigueur dans les arènes bureaucratiques. Contrairement à son prédécesseur lors des réunions du groupe de travail sur le sel de l'AFSSA de 2001, la nouvelle déléguée générale ne conteste ni le rôle du sel dans le développement de l'HTA, ni le bien-fondé de l'approche visant à réduire les apports en sel de l'ensemble de la population. Par exemple, lors d'une réunion du groupe de travail sur le sel organisé par la Direction générale de l'alimentation entre décembre 2010 et janvier 2012, elle ne tente pas de corriger les propos d'une intervenante de l'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)⁴⁰ affirmant que la littérature scientifique portant sur les relations entre sel et l'HTA est largement consensuelle. En revanche, elle tire argument de la baisse des ventes de sel alimentaire et des enquêtes de consommation alimentaire de l'ANSES pour défendre l'idée que les industries agroalimentaires ont déjà accompli des efforts importants pour réduire la teneur en sel de leurs produits. Citant un avis de l'ANSES, un avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments et une étude parue dans le bulletin de l'Institut national de veille sanitaire, elle estime que demander aux entreprises d'aller encore plus loin en ce sens pourrait présenter des risques en matière de sécurité sanitaire⁴¹.

N'ayant pas réussi à dissuader les pouvoirs publics d'adopter une politique visant à réduire les apports en sel de la population générale, le CSF tente donc, chiffres et études à l'appui, de convaincre les pouvoirs publics que cette politique a atteint ses objectifs. Il serait inutile, voire dangereux, de la poursuivre. Alors que, jusqu'en 2008, le CSF défendait l'idée que l'excès de sel dans les aliments n'était pas un problème, il explique aujourd'hui qu'il n'en est plus un car il est résolu⁴². Cette stratégie constitue ainsi une déclinaison de celle consistant à diffuser des « espérances commodes » (Ross et Amter,

³⁸ D'après les termes employés par la déléguée générale du CSF lors d'une conversation téléphonique avec l'auteur le 10 mai 2012.

³⁹ Pour une analyse similaire à propos des pratiques des représentants de la filière du sucre auprès des instances européennes, voir Hrabanski, 2010, 2012.

⁴⁰ L'ANSES est issue du regroupement de l'AFSSA et de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) en 2010.

⁴¹ D'après nos propres observations (voir encadré 1).

⁴² En réalité, non seulement l'objectif fixé par l'AFSSA en 2002 est loin d'avoir été atteint, mais il constituait, aux yeux de certains membres du groupe de travail de l'AFSSA, un objectif *intermédiaire* dans le cadre d'une politique visant à réduire très fortement les apports en sel de la population sur le long terme.

2010, pp. 169-171), selon lesquelles les problèmes sanitaires et environnementaux posés par certaines activités économiques ne peuvent certes pas être résolus dans l'immédiat, mais le seront nécessairement dans un avenir proche grâce aux avancées inéluctables de la technique. La rhétorique des « Modernes » vise donc, d'une manière supposée plus crédible, la même finalité que celle des « Anciens » : que le sel dans l'alimentation ne soit plus considéré comme un problème, de manière à ce qu'il disparaisse, autant que possible, du débat public.

Par ailleurs, si le CSF a renoncé à prendre position sur les effets du sel sur la santé dans des arènes bureaucratiques, cela ne signifie pas qu'il ne le fait pas dans d'autres cadres. Avec le concours d'une agence spécialisée, il effectue toujours un suivi régulier de la littérature scientifique⁴³. Mieux : le CSF publie désormais un bulletin électronique trimestriel, intitulé *Sel & nutrition*, présentant une sélection des travaux les plus dignes d'intérêt. Ces bulletins, de quinze à vingt pages, contiennent principalement des analyses d'articles parus dans des revues médicales, précédées d'un court éditorial et suivies d'une liste de plusieurs dizaines de références d'autres articles. Chaque bulletin met en scène des travaux sélectionnés par le CSF, en insistant sur leur abondance et leur diversité. Par le simple fait d'éditer ce bulletin, le CSF entend montrer que les relations entre sel et santé constituent un sujet « complexe », qu'elles continuent à faire l'objet de nombreuses études, et qu'elles sont donc toujours un objet de débat, voire de « controverses ». Les éditoriaux — qui ont plus vocation à être lus que les analyses d'articles — ne cessent de le marteler :

« La veille bibliographique effectuée sur le début de l'année 2009 est riche d'enseignements. Elle montre d'abord que le débat "sel alimentaire et santé humaine" continue de passionner chercheurs et cliniciens, et qu'il est loin d'être clos »⁴⁴.

Autrement dit, comme pour le *Council for Tobacco Research* des cigarettiers américains, qui a édité un bulletin similaire entre 1957 et 1969 (Proctor, 2011, pp. 283-284), il s'agit d'entretenir le doute ou, plus précisément, d'accomplir un « travail de confusion » (Auyero et Swistun, 2008) consistant à diffuser dans l'espace public des données présentées comme contradictoires. Malgré son échec judiciaire en 2008, le CSF — tout comme *EuSalt* au niveau européen et le *Salt Institute* aux États-Unis — n'a pas renoncé à diffuser l'idée selon laquelle les effets du sel sur la santé resteraient controversés. Il espère toujours qu'à *moyenne ou longue échéance*, les termes du débat finiront par se retourner en sa faveur.

4. Conclusion

L'efficacité des stratégies qu'a déployées le CSF pour promouvoir une image positive du sel et de ses producteurs est difficile à apprécier. Pour cela, des recherches complémentaires sur la réception des messages qu'il a diffusés auprès de certains publics seraient nécessaires. De telles enquêtes seraient difficiles à réaliser, tant en raison de la faible notoriété du CSF que du fait que ce dernier n'est pas le seul acteur à avoir défendu des opinions contredisant les messages des autorités sanitaires ou en minimisant la portée. Par exemple, la nécessité de réduire les apports en sel de la population suscite des débats parmi certains chercheurs, et ces débats s'expliquent par des logiques propres, qui ne sont pas réductibles à la seule influence qu'exercerait l'industrie. Dès lors, même si on retrouvait, dans les propos de certains journalistes, médecins ou individus ordinaires, des motifs similaires à ceux diffusés par le CSF, il serait très difficile de montrer que ce dernier en est à l'origine. En revanche, il est clair que le CSF dispose

⁴³ Ce suivi est également assuré pour le compte de l'organisation européenne des producteurs de sel, *EuSalt*.

⁴⁴ CSF, *Sel & nutrition* n° 4, avril 2009.

de ressources très limitées par rapport à des organisations représentant des secteurs économiques plus importants et que sa capacité d'influence auprès des autorités publiques est faible. Malgré ses efforts il n'a pas réussi à initier, en France, une vaste controverse publique sur les effets du sel sur la santé. Il n'a pas non plus réussi à contrecarrer la diffusion de messages sanitaires préconisant de consommer moins de sel, ou du moins à euphémiser leur contenu. Au bout du compte, le CSF n'a pas réussi à empêcher une érosion régulière du volume des ventes de sel alimentaire en France, ni à éviter un affaiblissement de la position de ses adhérents sur ce marché.

Le principal résultat de cette étude n'est donc pas d'avoir montré l'importance qu'aurait eu le CSF dans le façonnement de certaines habitudes alimentaires. Il réside plutôt dans la mise en évidence de la grande similitude des stratégies auxquelles le CSF a recouru pour défendre la réputation du sel et de ses producteurs avec celles d'autres acteurs industriels confrontés à des enjeux proches. Plusieurs travaux, dont certains ont été mentionnés au début de cet article, ont décrit les stratégies utilisées par des entreprises ou des organisations patronales pour jeter le doute sur les affirmations présentant certains produits ou procédés industriels comme nocifs pour la santé ou pour l'environnement et pour en donner, au contraire, des images rassurantes. Même si ces acteurs s'appuient souvent sur des ressources beaucoup plus importantes que celles du CSF, ils recourent à des stratégies semblables pour soutenir la réputation de leurs produits et préserver leur activité : enrôlement de chercheurs ou d'universitaires, stratégies de communication ciblées vers certaines catégories de « leaders d'opinion » ou de prescripteurs, recours à des déguisements, usages sélectifs de la littérature scientifique, attaques visant à discréditer ou intimider certains opposants, stratégies de déresponsabilisation ou de rejet du blâme ou encore stratégies de diversion⁴⁵. Bien que non strictement identiques à celles, par exemple, des fabricants de peintures au plomb (Markowitz et Rosner, 2002) ou des puissants cigarettiers américains (Proctor, 2011), les stratégies du CSF en ont constitué des variations ou des recombinaisons.

Notre étude nous conduit donc à affirmer l'existence d'un répertoire d'action commun à ces différents secteurs industriels, c'est-à-dire d'un ensemble préétabli d'outils et de modes d'action, à l'intérieur duquel les organisations patronales ou les entreprises viennent puiser pour défendre leur réputation lorsque l'innocuité de leurs activités ou de leurs produits pour la santé ou l'environnement est mise en cause. Postuler l'existence d'un répertoire commun à différents secteurs industriels, étudiés sur des périodes allant du début du xx^e siècle à aujourd'hui selon les travaux, ne signifie pas que le contenu de ce répertoire n'a pas évolué au cours du temps — comme en témoigne, par exemple, l'importance qu'a prise aujourd'hui l'« e-réputation » pour de nombreux acteurs, et notamment pour les entreprises. Néanmoins, les transformations sont lentes, de sorte que les acteurs n'ont pas, comme l'avait noté Charles Tilly (1978), à inventer perpétuellement de nouvelles formes d'action : ils se contentent le plus souvent de faire ce qu'ils ont vu leurs homologues faire avant eux, même si cela n'exclut pas, parfois, des innovations.

La similitude des stratégies mobilisées par le CSF avec celles d'autres acteurs industriels, souvent étrangers, suggère que le répertoire d'action patronal que nous avons identifié a un caractère non seulement transsectoriel, mais aussi transnational. Pour rendre compte de la perpétuation et des transformations de ce répertoire, d'autres études

⁴⁵ Outre les travaux déjà cités voir Michaels, 2010 ; Oreskes et Conway, 2012, ou encore Stocking et Holstein, 2009. Dans une optique différente, Jorge Sismondo (2011) s'est également intéressé aux stratégies de déguisement de l'industrie pharmaceutique pour promouvoir de nouveaux médicaments, stratégies qui consistent notamment à faire signer par des universitaires reconnus (les « *key opinion leaders* ») des articles rédigés par des sociétés spécialisées dans le « *publication planning* ».

devraient être menées sur la manière dont les pratiques des industriels ou de leurs organisations en matière de relations publiques circulent entre les secteurs économiques ou entre les pays. Le cas du CSF suggère que cette circulation est probablement favorisée par des facteurs touchant à la morphologie des entreprises ou des organisations patronales, tels que la multi-activité ou l'internationalisation des firmes, les participations croisées entre les entreprises ou encore l'existence d'organisations patronales multisectorielles et/ou transnationales intriquées entre elles⁴⁶. L'ensemble de ces facteurs favorise l'entretien de réseaux de sociabilité débordant les cadres sectoriels ou nationaux parmi les cadres des grandes entreprises et des organisations patronales, et donc la circulation des savoirs et des savoir-faire⁴⁷. Il en va de même des multiples instances consultatives, au niveau national et international, dans lesquelles siègent de très nombreux représentants des industriels, notamment dans le gouvernement des risques sanitaires et environnementaux, et que certains travaux ont commencé à cartographier (Jas, 2014). Enfin, des enquêtes pourraient être menées sur les consultants et agences de communication, auxquels les industriels et les organisations patronales ont largement recours, dont le rôle dans l'invention de nouveaux outils et la circulation des savoirs et savoir-faire en matière de relations publiques mériterait d'être davantage étudié⁴⁸.

En dernière analyse, les attaques directes contre des chercheurs, comme l'illustre le procès intenté par le CSF à la CSME à Pierre Meneton et à deux journalistes en 2008, ne constituent qu'un type de stratégie parmi beaucoup d'autres. Si spectaculaires que soient de telles pratiques, ce ne sont ni les plus fréquentes ni, sans doute, celles dont les effets sont les plus puissants : les stratégies de déresponsabilisation et de diversion, par le fait qu'elles favorisent la cohabitation de messages contradictoires dans l'espace public, contribuent probablement bien davantage à l'occultation ou à la minoration de certains risques sanitaires ou environnementaux. De ce point de vue, même si certains travaux ont insisté sur le fait que l'invisibilisation de ces risques est le résultat de différents processus sociaux⁴⁹, l'impact des stratégies des entreprises et de leurs organisations collectives ne doit pas être sous-estimé.

⁴⁶ Ainsi, la CSME a été la propriété du groupe Morton (premier producteur de sel nord-américain) entre 1996 et 2006. Rappelons également que jusqu'en 2004, Cérébos était une filiale de Solvay, un des premiers groupes chimiques mondiaux. Outre ses liens avec les autres saliniers européens dans le cadre du Comité européen d'étude du sel puis de l'*European Salt Producers' Association*, le CSF a noué des relations régulières avec l'organisation des producteurs de sel nord-américains, le *Salt Institute*, à partir du début des années 1980.

⁴⁷ Par exemple, à partir de 1962, le *Salt Institute* a organisé des « symposiums internationaux » sur le sel, associant des chercheurs d'institutions académiques et des cadres des industriels. La huitième et dernière édition de ces symposiums a eu lieu au Japon en 2000.

⁴⁸ Oreskes et Conway (2012) ont ainsi montré qu'aux États-Unis, les industriels de différents secteurs ont souvent eu recours aux mêmes agences de communication (telles que Hill & Knowlton) et aux mêmes experts sur des sujets aussi divers que le tabac, les pluies acides, le trou d'ozone ou le réchauffement climatique.

⁴⁹ Certains travaux ont montré que la sous-estimation et la régulation insuffisante de certains risques sanitaires et environnementaux tient pour partie aux difficultés posées par l'objectivation de ces risques, aux logiques propres aux milieux académiques, ou encore aux règles en vigueur dans les arènes institutionnelles d'expertise (voir par exemple Frickel et Vincent, 2007 ; Kleinman et Suryanarayanan, 2013 ; Henry, 2005). D'autres ont insisté sur le fait que certains de ces risques touchent plus fortement des populations occupant des positions reléguées dans l'espace social et l'espace géographique, assez peu susceptibles de se mobiliser pour dénoncer les atteintes à leur santé ou à leur environnement (voir notamment Allen, 2003 ; Auyero et Swistun, 2009).

Auteur

Marc-Olivier Déplaudé

Risques, travail, marchés, État (RiTME, UR 1323 INRA)

65, Boulevard de Brandebourg, 94205 Ivry-sur-Seine Cedex, France

marc-olivier.deplaudé[at]ivry.inra.fr

Remerciements

Je remercie mes relecteurs anonymes, le comité de rédaction et la secrétaire de rédaction de *Sociologie du travail* pour leurs suggestions, qui m'ont été très précieuses. Didier Torny a contribué à collecter une partie des données utilisées dans cet article et Nathalie Jas m'a généreusement guidé dans la vaste littérature des STS. Chacun d'eux a également relu avec beaucoup de sagacité une version antérieure de cet article. Merci enfin aux participants de l'école d'été de mon unité de recherche, organisée par Laure Bonnaud à Quiberon en juin 2012, où j'ai présenté une première ébauche de ce texte.

Références

- AFSSA, 2002. Rapport sel : évaluation et recommandations. AFSSA, Maisons-Alfort.
- Allen, B., 2003. *Uneasy Alchemy. Citizens and Experts in Louisiana's Chemical Corridor Dispute*. The MIT Press, Cambridge (MA).
- Ancellin, R., Dumas, C., Berta, J.L., Martin A., 2003. Sel et santé. Des apports nutritionnels aux politiques de santé publique. *Cahiers de nutrition et de diététique* 38 (2), 114-121.
- Auyero, J., Swistun, D., 2008. The Social Production of Toxic Uncertainty. *American Sociological Review* 73 (3), 357-379.
- Auyero, J., Swistun, D., 2009. *Flammable. Environmental Suffering in an Argentine Shantytown*. Oxford University Press, New York.
- Barraud de Lagerie, P., 2010. Les patrons de la vertu. Entrepreneurs de morale et instruments de mesure dans la construction de la responsabilité sociale des entreprises. Thèse de doctorat en sociologie, IEP de Paris.
- Berlivet, L., 2004. Une biopolitique de l'éducation pour la santé. La fabrique des campagnes de prévention. In: Fassin D., Memmi D. (Eds), *Le gouvernement des corps*. Éditions de l'EHESS, Paris, pp. 37-75.
- Berlivet, L., 2007. Les démographes et l'alcoolisme. Du « fléau social » au « risque de santé ». Vingtième siècle. *Revue d'histoire* 95, 93-113.
- Berridge, V., 2007. *Marketing Public Health. Smoking and the Discourse of Public Health in Britain, 1945-2000*. Oxford University Press, Oxford.
- Böschen, S., Kastenhofer, K., Rust, I., Soentgen, J., Wehling, P., 2010. Scientific Nonknowledge and its Political Dynamics: The Cases of Agri-biotechnology and Mobile Phoning. *Science, Technology & Human Values* 35 (6), 783-811.
- Buften, M.W., Berridge, V., 2000. Post-War Nutrition and Policy Making in Britain c. 1945-1994: The Case of Diet and Heart Disease. In: Smith, D.F., Philipps, J. (Eds), *Food, Science, Policy and Regulation in the Twentieth Century*. International and Comparative Perspectives. Routledge, London, pp. 207-221.
- Capron, M., Petit, P., 2011. Responsabilité sociale des entreprises et diversité des capitalismes, *Revue de la régulation* 9. En ligne : <http://regulation.revues.org/9142>.
- CFES, 1981. Présentation de la campagne « Santé et plaisir de la table ». Conférence de presse. CFES, Paris.
- Colas., A., 1985. *Le sel*. PUF, Paris.
- CRUS, 1987. Le sel alimentaire. *Cahiers de nutrition et de diététique* 22 (4), 270-271.

- Déplaud, M.-O., 2013. Une conformité par surcroît. Réception et usages des normes nutritionnelles dans le secteur agroalimentaire. In Depecker, T., Lhuissier, A., Maurice, A. (Eds), *La juste mesure. Éléments pour une sociohistoire des normes alimentaires*. Presses universitaires de Rennes/Presses universitaires François Rabelais, Rennes/Tours, pp. 349-371.
- Dobry, M., 1992 [1986]. *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*. Presses de Sciences Po, Paris.
- Fischler, C., 1990. *L'omnivore*. Odile Jacob, Paris.
- Fleck, L., 2008 [1935]. *Genèse et développement d'un fait scientifique*. Flammarion, Paris.
- Fraboulet, D., 2007. *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1900-1950*. Presses universitaires du Septentrion, Lille.
- Fraboulet, D., Druelle-Korn, C., Vernus, P. (Eds), 2013. *Les organisations patronales et la sphère publique (Europe, XIX^e et XX^e siècles)*. PUR, Rennes.
- Frickel, S., Vincent, M.B., 2007. Hurricane Katrina, Contamination, and the Unintended Organization of Ignorance. *Technology in Society* 29 (2), 181-188.
- Goffman, E., 1975 [1963]. *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Éditions de Minuit, Paris.
- Henry, E., 2005. *Militer pour le statu quo. Le Comité permanent amiante ou l'imposition réussie d'un consensus*. Politix 70, 29-50.
- Hilgartner, S., 2000. *Science on Stage. Expert Advice as Public Drama*. Stanford University Press, Stanford.
- Hrabanski, M., 2010. Les groupes d'experts de la DG Agri. Diversité des usages de l'expertise et socialisation aux normes d'action publique de l'Union Européenne. *Politique européenne* 32, 99-123.
- Hrabanski, M., 2012. La représentation du sucre à Bruxelles. *Sociohistoire des pratiques de lobbying auprès des instances européennes*. *Revue d'études en agriculture et en environnement* 92 (2), 143-160.
- Humphreys, L., 2007 [1970]. *Le commerce des pissotières. Pratiques homosexuelles anonymes dans l'Amérique des années 1960*. La Découverte, Paris.
- Jas, N., 2014 (à paraître). *Gouverner les substances chimiques dangereuses dans les espaces internationaux*. In: Pestre, D. (Ed.), *Le gouvernement des technosciences. Gouverner le progrès et ses dégâts depuis 1945*. La Découverte, Paris.
- Joly, J., 1987. *Grains de sel*. Gallimard jeunesse, Paris.
- Kergall, J.-Y., 1997. *Le sel de vie, notre santé alimentaire*. Éditions Séline, Guérande.
- Kleinman, D.L., Suryanarayanan, S., 2013. Dying Bees and the Social Production of Ignorance. *Science, Technology & Human Values* 38 (4), 492-517.
- Le Grignou, B., 2003. *Du côté du public. Usages et réception de la télévision*. Économica, Paris.
- Lemercier, C., 2003. *Un si discret pouvoir. Aux origines de la Chambre de commerce de Paris, 1803-1853*. La Découverte, Paris.
- Markowitz, G., Rosner, D., 2002. *Deceit and Denial. The Deadly Politics of Industrial Pollution*. University of California Press, Berkeley.
- Martin, A. (Ed.), 2000. *Apports nutritionnels conseillés pour la population française*. Tec & Doc, Paris.
- McCulloch, J., Tweedale, G., 2008. *Defending the Indefensible. The Global Asbestos Industry and its Fight for Survival*. Oxford University Press, Oxford/New York.
- Michaels, D., 2010. *Doubt Is Their Product. How Industry's Assault on Science Threatens Your Health*. Oxford University Press, Oxford/New York.
- Moinier, B., 1990. Le sel fluoré : de la production à la consommation. *Cahiers de nutrition et de diététique* 25 (4), 273-276.

- Moinier, B., 1997. *Sel et société*. Nathan, Paris.
- Offerlé, M., 1998. *Sociologie des groupes d'intérêt*. Montchrestien, Paris.
- Offerlé, M., 2009. *Sociologie des organisations patronales*. La Découverte, Paris.
- Oreskes, N., Conway, E.M., 2012 [2010]. *Les marchands de doute. Ou comment une poignée de scientifiques ont masqué la vérité sur des enjeux de société tels que le tabagisme et le réchauffement climatique*. Éditions du Pommier, Paris.
- Perraud, C., 2013. *La segmentation réussie du marché du sel alimentaire. Présentation devant l'Institut professionnel du lait de consommation, Paris*. En ligne : http://www.iplc.fr/iplc/pdf/17110_5.-PRES_20130516_Perraud_Vdef.pdf (page consultée le 11/02/2014).
- Proctor, R.N., 2011. *Golden Holocaust. Origins of the Cigarette Catastroph and the Case for Abolition*. University of California Press, Berkeley.
- Rachline, M., 1991. *Le sel et la vie*. Albin Michel/Solvay, Paris.
- Ross, B., Amter, S., 2010. *The Polluters. The Making of Our Chemically Altered Environment*. Oxford University Press, Oxford/New York.
- Schleifer, D., 2011. *We Spent a Million Bucks and Then We Had To Do Something. The Unexpected Implications of Industry Involvement in Trans Fat Research*. *Bulletin of Science, Technology & Society* 31 (6), 460-471.
- Schleifer, D., 2012. *The Perfect Solution: How Trans Fats Became the Healthy Replacement for Saturated Fats*. *Technology and Culture* 53 (1), 94-119.
- Sismondo, S., 2011. *Corporate Disguises in Medical Science Dodging the Interest Repertoire*. *Bulletin of Science, Technology & Society* 31 (6), 482-92.
- Stocking, S.H., Holstein, L.W., 2009. *Manufacturing Doubt: Journalists' Roles and the Construction of Ignorance in a Scientific Controversy*. *Public Understanding of Science* 18 (1), 23-42.
- Tilly, C., 1978. *From Mobilization to Revolution*. Addison-Wesley Publishing, Reading (MA).
- Vogel, D., 2008 [2005]. *Le marché de la vertu. Possibilités et limites de la responsabilité sociale des entreprises*. Économica, Paris.
- Vogel, S., 2012. *Is It Safe? BPA and the Struggle to Define the Safety of Chemicals*. University of California Press, Berkeley.